

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 445<sup>e</sup> séance tenue le 28 avril 2003  
à 9 heures 30, à la salle M-415 du Pavillon principal  
de l'Université de Montréal

PRÉSENTS : Le recteur : M. Robert Lacroix; le vice-recteur exécutif et au développement académique : M. Michel Trahan; le vice-recteur à la recherche : M. Alain Caillé; le vice-recteur à la planification et aux relations internationales : M. François Duchesneau; la vice-rectrice aux ressources humaines : Mme Gisèle Painchaud; la vice-rectrice à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue : Mme Maryse Rinfret-Raynor; le vice-recteur aux affaires publiques et au développement : M. Guy Berthiaume, le doyen de la Faculté des études supérieures : M. Louis Maheu; les doyens : MM. Jean-Marc Boudrias, Jean-Marc Charron, Mme Christine Colin, MM. Jacques Frémont, Claude Lamarche, Michel D. Laurier, Réjean Poirier; Jacques Turgeon, le directeur général des bibliothèques : M. Jean-Pierre Côté; les représentants du corps professoral : Mmes Louise Allaire, Denise Angers, MM. Jean Barbeau, Moïse Bendayan, Jean-Guy Besner, Michel Bigras-Poulin, Jean-Guy Blais, Mme Hélène Boisjoly, MM. Pierre Bourgouin, Bernard Brais, Mmes Anne Charbonneau, Louise Dagenais, Francine Ducharme, M. Pierre Fournier, Mme Louise Getty, MM. Luc Giroux, Alan K. Goff, MM. Anatole Joffe, Yves Lépine, Dominic Maestracci, Mmes Joëlle Margot, Sylvie Marleau, MM. Jean McNeil, Stéphane Molotchnikoff, René Parenteau, François Péronnet, Mmes Louise Poirier, Louise-Hélène Richard, MM. Roger B. Richard, Samir Saul, Jean-Luc Sénécal, Jesús Vázquez-Abad, Mme Louise Viau, les représentants du personnel enseignant : Mmes Lorraine Bojanowski, Thérèse Botez-Marquard, Magali Deleuze, M. André Desrosiers, Mmes Sorel Friedman, Chantal Gamache, M. Najib Lairini, Mmes Monique Landry, Louise Larivière, M. Pierre Pelletier; les représentants des étudiants : MM. Philippe Bélanger, Normand Bélisle, Pierre-Alain Benoît, Jonathan Harvey, Mathieu LeBlanc, François Séguin, François Vincent; la représentante du Conseil de l'Université : Mme Thérèse Cabana; les représentants des cadres et professionnels : MM. Richard Alix, Germain Lalonde, Mme Christine Léonard; les observateurs : MM. Pierre Bordeleau, Fernand Boucher, Mme Lise Duffy, M. André Racette

ABSENTS : Les doyens : Mme Irène Cinq-Mars, M. Joseph Hubert MM. Raymond S. Roy, Patrick Vinay; les directeurs des écoles affiliées : MM. Robert L. Papineau, Jean-Marie Toulouse; les représentants du corps professoral : MM. Georges Aird, Jean-Paul Bahary, Michel Beaudin, Mme Paolo Bellomia, MM. Jean-Guy Bergeron, Michel M. Campbell, Mme Marie-Thérèse Chicha, M. André-Pierre Contandriopoulos, Mme Marie-Marthe Cousineau, MM. Albert Devito, Guy Doucet, MM. Philippe Faucher, Luc Granger, Mmes Francine Gratton, Arlette Kolta, Danielle Pinard, Fabienne Pironet, MM. Pierre Simonet, Jean-Pierre Thouez, Jean-Guy Vaillancourt, André Vrins, Daniel Weinstock; les représentants du personnel enseignant : M. Daniel Leduc, Maxime B. Rhéaume, Mme Sabine Sèvre-Rousseau; les représentants du corps professoral des écoles affiliées : MM. Bernard Lanctôt, Joseph Pegna; la représentante des étudiants : Mme Claudette T. Cloutier; les représentants du personnel : M. Larry Gagnon, Mmes Sylvie Goyer, Louise St-Jacques; la représentante du Conseil de l'Université : Mme Monique Michaud; les observateurs : M. Russell Adams, Mmes Francine Bourget, Marielle Gascon-Barré, MM. Jacques Gravel, Bernard Motulsky

PRÉSIDENT

M. Robert Lacroix

PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS

M. Jean Trépanier

SECRÉTAIRE

M. Michel Lespérance

CHARGÉE DE COMITÉ

Mme Francine Arbour-Desrosiers

Le recteur souhaite la bienvenue à M. Guy Berthiaume, récemment nommé vice-recteur aux affaires publiques et au développement.

AU-445-1 ORDRE DU JOUR

AU-445-1

Le porte-parole du Comité de l'ordre du jour est invité à faire rapport.

M. Jean-Marc Charron signale que considérant que le traitement de certains rapports inscrits à l'ordre du jour ne revêt pas de caractère d'urgence et considérant que plusieurs membres de l'Assemblée, vu le contexte, doivent disposer du maximum de temps disponible pour satisfaire aux missions de l'institution, le Comité de l'ordre du jour propose à l'Assemblée de lever la séance après avoir traité des points statutaires, des points privilégiés et des points spéciaux dont l'étude est prévue à heure fixe. Ainsi, après avoir disposé des points statutaires, l'Assemblée sera appelée à procéder à une élection, à adopter son calendrier de réunions pour l'année 2003-2004 et à prendre acte du dépôt des rapports écrits des présidents de certains de ses comités sur l'état des travaux de leurs comités. Ces derniers seront invités, lors de la séance du 26 mai, à répondre aux questions que pourraient soulever ces rapports. Au plus tard à 11 heures, l'Assemblée sera invitée à prendre acte des commentaires du Comité du budget de l'Assemblée sur le budget de fonctionnement pour l'année 2003-2004 et ensuite à adopter la mise à jour du Plan stratégique de déploiement des chaires de recherche. Enfin, M. Jean-Marc Charron précise qu'il y a lieu de noter que la séance ne sera pas suivie d'un déjeuner.

L'ordre du jour se présente ainsi :

A- POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 443<sup>e</sup> séance tenue le 17 mars 2003
3. Affaires découlant de ce procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
  - Rapport du recteur
6. Période de questions

B- POINTS PRIVILÉGIÉS

7. Élection d'un membre au Conseil de l'Université
8. Élection de deux membres au Comité de nomination
9. Comité de l'ordre du jour : Calendrier de réunions de l'Assemblée universitaire pour l'année 2003-2004

10. Rapport des présidents du Comité de la planification, du Comité de la recherche et du Comité du statut du corps professoral sur l'état des travaux de leurs comités

C- AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

11. Propositions du groupe de travail sur les placements socialement responsables
12. Comité de la recherche
- a) Politique institutionnelle sur l'utilisation d'animaux en recherche et en enseignement;
  - b) La Biotechnologie et la propriété intellectuelle : la brevetabilité des formes de vie supérieures et enjeux connexes. Rapport provisoire du Comité de consultation canadien de la biotechnologie;
  - c) OGM et alimentation humaine : impacts et enjeux pour le Québec. Avis du Conseil de la Science et de la Technologie du Québec

---

Point spécial dont l'étude est fixée après celle du point 14

---

13. Comité de la recherche : Mise à jour du Plan stratégique de déploiement des chaires de recherche

---

Point spécial dont l'étude est fixée après celle des points privilégiés

---

14. Comité du budget de l'Assemblée universitaire : Commentaires sur le budget de fonctionnement pour l'année 2003-2004

AU-445-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 444<sup>e</sup> SÉANCE TENUE LE 17 MARS 2003 AU-445-2

Demande est faite de remplacer au 1<sup>er</sup> paragraphe de la page 11 le point-virgule par la conjonction « et » ainsi que de remplacer le mot « et » par « ou ».

Sur proposition dûment faite et appuyée, l'Assemblée adopte tel que modifié le procès-verbal de la 444<sup>e</sup> séance tenue le 17 mars 2003.

AU-445-3 AFFAIRES DÉCOULANT DE CE PROCÈS-VERBAL AU-445-3

Se référant à la délibération AU-443-6.1.1, le recteur signale que les facultés de médecine du Québec ont réussi à obtenir un ajustement ponctuel pour le financement de leurs clientèles additionnelles. Pour l'Université de Montréal, il s'agit d'une somme de 2 M\$ qui lui permettra d'assurer la qualité de l'enseignement. Un comité tripartite sera mis sur pied pour étudier les coûts réels dans ce secteur ainsi que l'impact d'une augmentation de 70 % des étudiants depuis quatre ans. Le recteur termine en soulignant que le travail effectué par M. Michel Trahan, président du Comité conjoint de la grille de financement, ainsi que par Mme Maryse-Rinfret-Raynor a été fort important dans ce dossier.

Se référant à la délibération AU-443-9, le secrétaire général indique que, vu l'agenda serré du Conseil, la présentation de la Politique contre le harcèlement sexuel se fera à sa séance du 26 mai.

AU-445-4 CORRESPONDANCE AU-445-4

Le secrétaire général dit ne pas avoir de correspondance à communiquer à l'Assemblée.

AU-445-5 PÉRIODE D'INFORMATION AU-445-5

AU-445-5.1 Rapport du recteur AU-445-5.1

AU-445-5.1.1 Prix Killam AU-445-5.1.1

Le recteur dit avoir le plaisir d'informer l'Assemblée que le vice-recteur à la planification et aux relations internationales, M. François Duchesneau, s'est vu attribuer le prix Killam (bourse de 100 000 \$) pour l'excellence de sa carrière comme professeur. Cette reconnaissance est d'autant plus remarquable compte tenu de son implication importante comme cadre académique tant à l'Université d'Ottawa qu'à l'Université de Montréal, à titre, successivement, de directeur du Département de philosophie, de vice-doyen à la Faculté des arts et des sciences et de vice-recteur.

L'Assemblée universitaire applaudit alors chaleureusement à cette annonce.

AU-445-5.1.2 Remise d'un doctorat honorifique à l'Université Columbia AU-445-5.1.2

Le recteur indique que le 11 avril dernier, l'Université a décerné un doctorat honorifique à M. Éric R. Kandel de Columbia University à New York. C'est la deuxième fois que l'Université remet un doctorat honorifique à l'extérieur, la première fois étant la remise d'un doctorat à M. Claude Lévy-Strauss, à Paris. La cérémonie à New York s'est fort bien déroulée. La délégation du Québec était l'hôte d'une rencontre avec 70 diplômés de l'Université à l'occasion de cette mission. Une entente de recherche a été signée sur les nanosciences et les nanotechnologies. L'entente a un caractère symbolique car l'Université Columbia signe très peu d'entente; le président sortant en a signé une et c'était la première du présent titulaire. L'entente sera étendue à d'autres volets comme la mobilité.

AU-445-5.1.3 Conflit de travail AU-445-5.1.3

Le recteur observe que personne ne se réjouit de la prolongation du conflit de travail qui est source de contraintes majeures tant pour l'Université que pour les employés. On s'emploie à accomplir les tâches les plus essentielles. Les négociations ont repris vendredi dernier et se poursuivent cet après-midi. Le directeur du Québec du S.C.F.P. s'est joint au Comité de négociations syndical. Les parties ont convenu à la table

de ne pas commenter publiquement le déroulement des négociations. Il invite les vice-recteurs concernés à faire le point sur le déroulement des activités académiques.

Mme Maryse Rinfret-Raynor indique que les cours se sont terminés tels que prévus à l'horaire. En médecine dentaire, les étudiants devront effectuer des travaux supplémentaires cet été et à l'automne. La majorité des examens est terminée. En date d'aujourd'hui, 803 examens se sont tenus, 127 autres auront lieu cette semaine dont 116 d'ici mercredi soir. Il en restera 17 à tenir entre le 5 mai et le 4 juin dont la majorité à la Faculté de médecine. Demande est faite aux professeurs de voir à la correction des examens et d'en remettre les résultats au responsable de leur unité académique. Pour ce faire, les professeurs ont été encouragés à utiliser le logiciel Excel ou à faire les entrées à la main ce qui, précise-t-elle, ne va aucunement à l'encontre des dispositions du Code de travail concernant les briseurs de grève. Les réponses aux demandes d'admission accusent deux semaines de retard. 40 % des demandes ont reçu une réponse. Cette semaine il devrait être possible de transmettre les refus aux demandes d'admission ainsi que les réponse à ceux qui sont sur les listes d'attente.

M. Louis Maheu souligne qu'aux cycles supérieurs les réponses aux demandes d'admission accusent aussi du retard principalement en ce qui a trait aux refus d'admission. Les demandes au doctorat et à la maîtrise ont reçu une réponse, mais non pas celles aux DESS et aux microprogrammes. La situation en regard de l'émission des grades est sous contrôle et la faculté s'affaire à la question du cheminement étudiant. Relativement à la notation, la consigne est de suivre la procédure appliquée au premier cycle. Lorsque la faculté émet des avis, elle s'adresse aux doyens et aux directeurs de département avec copie conforme aux professeurs responsables de programmes.

M. Michel Trahan indique que le comité des mesures d'urgence se réunit presque quotidiennement pour faire le point sur les activités académiques et sur la banque de cadres affectés aux besoins prioritaires. Des corvées sont organisées aux bibliothèques, au registrariat tant le vendredi après-midi que la fin de semaine. Du personnel cadre est également affecté aux animaleries. Des efforts particuliers ont été faits auprès des facultés pour s'assurer du bon déroulement des examens. Le comité s'occupe des communications internes et externes. Des réunions de la direction avec les doyens et les directeurs généraux de service ont lieu deux fois par semaine, habituellement les mardis et les jeudis.

M. Jean McNeil donne alors lecture d'une résolution adoptée, à l'unanimité des voix, lors de la dernière assemblée de l'Institut d'urbanisme : « L'assemblée départementale de l'Institut d'urbanisme est très inquiète de la situation créée par le grève en cours et ses conséquences actuelles et à long terme, notamment sur les effectifs étudiants, le climat de travail, la capacité des cadres à accomplir leurs tâches et l'inadéquation des services aux étudiants. C'est en fait la mission même de l'Université qui est en cause. »

AU-445-6      PÉRIODE DE QUESTIONS      AU-445-6

Aucune question n'est soulevée par les membres de l'Assemblée universitaire.

AU-445-7      ÉLECTION D'UN MEMBRE AU CONSEIL DE  
L'UNIVERSITÉ      AU-445-7

Sur proposition dûment faite et appuyée, l'Assemblée nomme MM. Alain Lacombe et Jacques Larose comme scrutateurs.

Le secrétaire général précise que cette élection se fait conformément à la procédure prévue à l'article 8.01 des statuts. Les personnes mises en nomination sont Mme Hélène Boisjoly et M. Dominic Maestracci.

L'Assemblée procède alors au scrutin secret et élit M. Dominic Mastracci comme membre du Conseil de l'Université pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2007.

AU-445-8 ÉLECTION DE DEUX MEMBRES AU COMITÉ DE NOMINATION AU-445-8

Le secrétaire général donne lecture du 3<sup>e</sup> paragraphe de la lettre faisant notamment mention des personnes mises en nomination comme membres du Conseil et du Comité de nomination « Par ailleurs, à la suite de l'appel de mises en candidature en vue de la nomination de deux membres au Comité de nomination de l'Assemblée universitaire, le secrétaire général a reçu quatre suggestions de noms. Seuls MM. Claude Lamarche et Jean-Guy Vaillancourt ont accepté d'être mis en candidature. Par conséquent, ils sont proclamés élus par acclamation. »

L'Assemblée prend donc acte de l'élection, par acclamation, de MM. Claude Lamarche et Jean-Guy Vaillancourt comme membres du Comité de nomination pour un mandat de quatre ans, échéant le 31 mai 2007.

AU-445-9 COMITÉ DE L'ORDRE DU JOUR : Calendrier des réunions de l'Assemblée universitaire pour l'année 2003-2004 AU-445-9

Le secrétaire général indique que conformément à la tradition, les réunions de l'Assemblée ont lieu le lundi à 14 heures, à l'exception des séances intensives de décembre et de la fin avril qui débutent à 9 heures 30 pour se terminer en fin d'après-midi.

Sur proposition du Comité de l'ordre du jour, l'Assemblée décide que ses réunions ordinaires, en 2003-2004, se tiendront, à 14 heures les lundis 15 septembre, 6 octobre, 3 novembre 2003, 26 janvier, 15 mars, 5 avril et 31 mai 2004 et que ses réunions intensives se tiendront, de 9 heures 30 à 17 heures, les lundis 15 décembre 2003 et 26 avril 2004.

AU-445-10 RAPPORT DES PRÉSIDENTS DU COMITÉ DE LA PLANIFICATION, DU COMITÉ DE LA RECHERCHE ET DU COMITÉ DU STATUT DU CORPS PROFESSORAL SUR L'ÉTAT DES TRAVAUX DE LEURS COMITÉS AU-445-10

Le président des délibérations signale que les rapports d'étape des présidents ont été transmis à l'Assemblée. Ces derniers seront invités, lors de la séance du 26 mai, à répondre aux questions que pourraient soulever ces rapports.

L'Assemblée universitaire prend acte du dépôt des rapports des présidents du Comité de la planification, du Comité de la recherche et du Comité du statut du corps professoral sur l'état des travaux de leurs comités.

AU-445-11 COMITÉ DE LA RECHERCHE : Mise à jour du Plan stratégique de déploiement des chaires de recherche AU-445-11

Le vice-recteur à la recherche est invité à faire rapport.

M. Alain Caillé indique que cette mise à jour du Plan stratégique de déploiement des chaires de recherche a été étudiée par le Comité de la recherche et par le Comité de la planification et fait l'objet de leur recommandation respective. Chaque année, le Comité directeur du Programme des chaires réévalue le nombre de chaires accordées à chaque université canadienne. Les subventions obtenues des grands Conseils fédéraux sont utilisées comme bases de données relatives à l'attribution des chaires. Les résultats du tableau de la page 1 révèlent un ralentissement relatif en lettres, sciences humaines et sciences sociales (où la situation est maintenant stabilisée et même devrait s'améliorer lors de la prochaine réévaluation), une progression en sciences naturelles et mathématiques qui devrait se poursuivre selon les derniers résultats et une situation

préoccupante en sciences biomédicales et santé. En décembre 2002, les universités ont été informées que des éléments de souplesse étaient apportés dans l'utilisation des chaires en permettant, pour une université comptant plus de 70 chaires, une conversion des chaires de niveau 1 à des chaires de niveau 2. Un certain nombre de grands projets sont intégrés au plan stratégique de déploiement des chaires de recherche soit, la création et la mise en œuvre de Technopole-Montréal, de l'Institut de Recherche en Immunovirologie et cancérologie (IRIC) et du Centre de Recherche en Éthique de l'Université de Montréal ainsi que l'importance accordée au domaine des statistiques sociales. Par ailleurs, un certain nombre de domaines du plan stratégique ont été fusionnés pour mieux représenter les décisions antérieures et donner une vision plus claire du plan. Ainsi, le domaine du multimédia et le domaine du milieu intérieur et de l'environnement cellulaire ont respectivement été intégrés au domaine des sciences informatiques et des sciences de l'information et aux domaines de l'agression et défenses de l'organisme, de l'oncogénèse et de la recherche clinique et évaluative. M. Alain Caillé souligne que le texte a été allégé par rapport à sa version antérieure. Dans la section dite « mise en œuvre du plan stratégique de recherche », les données ont été mises à jour; le développement des espaces physiques est un élément nouveau. Dans la thématique de l'environnement, on a fait ressortir le développement durable. Relativement à l'attribution des chaires, M. Alain Caillé précise que si une faculté propose un candidat exceptionnel et que la chaire en cause est de niveau 2, une chaire de niveau 1 pourrait être attribuée dans un tel cas.

M. Anatole Joffe souhaite que le tableau de la page 3 soit ventilé entre les chaires à l'interne et à l'externe. Relativement au climat concernant la concertation entre la direction et les facultés, il a le sentiment que les initiatives des unités ne sont pas encouragées; une impression de parachutage semble prévaloir. Enfin, il demande si le plan est de nature indicative ou impérative. En d'autres termes, écarte-t-on un candidat qui est excellent dans un domaine qui ne serait, par ailleurs, pas privilégié.

M. Alain Caillé signale d'une part que le plan est flexible et d'autre part souligne que les candidatures sont proposées par les facultés. Par ailleurs, il rappelle que le Comité du statut du corps professoral et le Comité de la recherche ont reçu, de l'Assemblée, le mandat d'étudier les incidences de l'insertion des chaires dans les unités. Enfin, il prend note de la remarque quant à la ventilation du tableau.

M. Stéphane Molotchnikoff, tout en se réjouissant du plan, s'enquiert de son impact sur le budget faisant valoir que dans le document budgétaire, on réfère notamment aux incertitudes entourant les subventions.

Le recteur fait valoir que dans le cas des chaires, les dotations sont acquises. Les chaires sont octroyées lorsque les candidats sont agréés. Par ailleurs, il observe que l'Université a toujours eu une approche conservatrice en regard de son budget; les postes sont pourvus quand il le faut. Une incertitude prévaut quant à la phase de réinvestissement, mais il est sûr que l'on ne reviendra pas aux compressions.

Sur proposition du Comité de la planification, l'Assemblée adopte la mise à jour du plan stratégique de déploiement des chaires de recherche du Canada et en recommande l'adoption au Conseil de l'Université.

AU-445-12 COMITÉ DU BUDGET DE L'ASSEMBLÉE UNIVER- : AU-445-12  
SITAIRE : Commentaires sur le budget de fonctionnement  
pour l'année 2003-2004

Le président du Comité du budget de l'Assemblée est invité à faire rapport.

M. Jean McNeil invite le vice-recteur exécutif et au développement académique à faire état du contexte et des hypothèses budgétaires.

M. Michel Trahan indique que le Comité du budget est mandaté par le Comité exécutif pour élaborer le budget. Le processus budgétaire commence à la mi-novembre et en décembre le Conseil est appelé à approuver l'approche budgétaire. En janvier, l'on procède à la confection des enveloppes budgétaires des unités, lesquelles leur sont transmises en février. Les audiences se tiennent au mois de mars. Cette année, les demandes étaient de 25 M\$ supérieures aux projections. Certaines ont été satisfaites

partiellement afin de permettre de traverser une période de transition. Le document budgétaire qui découle des choix que doit faire le Comité, est ensuite présenté au recteur, au Comité de régie, aux doyens, au Comité exécutif, au Comité des finances du Conseil, au Comité du budget de l'Assemblée universitaire, à l'Assemblée et enfin au Conseil, pour adoption. Le budget est ensuite transmis aux unités. M. Michel Trahan souligne que lorsque le processus a été amorcé, l'Université était dans la 3<sup>e</sup> année du plan de réinvestissement. Il a été estimé que l'année 2003-2004 constituerait une année de transition et ce même si un comité de la CREPUQ a chiffré à 375 M\$ le manque à gagner des universités. Par ailleurs, il est présumé que les coûts de système seraient pris en charge par le gouvernement à hauteur de 80 % (soit la partie qu'il subventionne)

Lors de l'adoption de l'approche budgétaire, l'Université faisait face à des incertitudes qui se sont maintenues, notamment le processus de révision des formules de financement des fonctions « enseignement » et « terrains et bâtiments ». S'ajoute à cet élément la question des frais indirects de recherche. À ce propos, il y a lieu de noter que le niveau de financement par le gouvernement provincial des frais indirects de la recherche sera revu à la suite de la décision du gouvernement fédéral de financer de façon récurrente une partie des frais indirects. L'ensemble de ces questions incitait à une grande prudence.

Les priorités suivantes ont été retenues. Il a été ainsi décidé de poursuivre le recrutement des professeurs (la progression est plus lente que ce qui avait été planifié en regard des cibles esquissées dans les ententes de planification), d'augmenter les budgets des bibliothèques ainsi que les fonds internes de recherche et les bourses aux étudiants des cycles supérieurs, de provisionner pour la distribution des revenus générés par les augmentations d'effectifs étudiants et de réserver 1 M\$ pour la bonification de la formule actuelle de distribution à l'interne, d'inciter les unités académiques à utiliser cette bonification de 1 M\$ pour du personnel enseignant à temps partiel (PETP) et des auxiliaires d'enseignement, d'augmenter les budgets alloués spécifiquement pour le PEPT en accordant une attention particulière aux besoins reliés à la formation pratique ou clinique. Il a aussi été convenu de supporter spécifiquement l'effort considérable consenti par la Faculté de médecine afin d'augmenter les effectifs étudiants et contribuer ainsi à atténuer la pénurie de médecins, de provisionner pour l'augmentation des coûts de l'énergie et des assurances ainsi que pour l'évolution des systèmes de gestion, d'ajouter des postes de personnel non enseignant et d'augmenter les budgets de formation afin de supporter les efforts de réorganisation du travail, notamment à la DRH, de supporter la Direction des relations internationales dans ses efforts d'intensification de la mission internationale de l'Université et d'assurer une reconduction des budgets des autres unités avec quelques ajustements. M. Michel Trahan indique que le budget prévoit un provisionnement pour les offres faites dans le cadre de la négociation avec le 1244. Il faut voir que les effets budgétaires de la grève seront neutres car l'Université doit faire rapport au gouvernement sur les économies salariales ainsi que sur les pertes de revenus qui ont résulté de l'arrêt de travail et retourner le solde au gouvernement.

M. Jean McNeil souligne que la présentation du Comité a pour objet de permettre à l'Assemblée de s'appropriier du budget. Les données sont présentées en regard des projections de 2002-2003 et des résultats de 2001-2002. Il souligne que l'Université prévoit terminer l'année financière 2002-2003 avec un léger surplus de 0,4 M\$. Le budget 2003-2004 prévoit des produits de 427,8 M\$, soit une hausse de 30 M\$ par rapport aux résultats estimés de l'année en cours, dont : 23 M\$ au chapitre de la subvention MEQ, 1 M\$ en droits de scolarité et 6 M\$ en autres revenus (cliniques, frais indirects de recherche, etc.). Le budget 2003-2004 est un budget équilibré. Par rapport à 2002-2003, la subvention de fonctionnement est en hausse de 23 M\$, ce qui s'explique en grande partie par une augmentation plus grande que prévue des effectifs étudiants en 2002-2003 pour une valeur de 1,4 M\$ ainsi que par une prévision d'augmentation de 1008 eetc en 2003-2004 pour une valeur de 14,1 M\$. L'augmentation de la subvention tient également au financement des coûts de système et à l'indexation pour 4,6 M\$, au financement de la formation médicale et des frais indirects de recherche, respectivement pour 2 M\$ et 1 M\$. M. Jean McNeil rappelle que le réinvestissement de l'ordre de 58 M\$ dont a bénéficié l'Université au cours des trois dernières années est une source récurrente de financement. Une première partie (44 M\$), dite non affectée, est intégrée à la subvention de base. La seconde partie (14 M\$) conditionnelle à l'atteinte de résultats ou



affectée à des utilisations spécifiques, est ajoutée annuellement à la subvention de base et identifiée comme « réinvestissement affecté. »

Les priorités budgétaires décidées par le Comité du budget l'ont été par rapport aux grandes fonctions de l'Université. Sur les 30,5 M\$ de dépenses additionnelles, 21,2 M\$ (70 %) vont à l'enseignement et à la recherche, 6,8 M\$ (22 %) sont consacrés à l'administration et à la gestion des immeubles et 2,3 M\$ (7,6 %) sont attribués aux services à l'enseignement et à la recherche. Les priorités budgétaires, selon l'accroissement en pourcentage des dépenses, sont les bourses pour 0,7 M\$ ou 13 %, la gestion des immeubles pour 4,5 M\$ ou 12 % et l'administration, pour 2,3 M\$ ou 9 %. Depuis le budget 2003-2004, les dépenses des fonctions « administration » et « gestion des immeubles » croissent à un rythme supérieur à celui des revenus. Cette croissance est justifiée par l'augmentation des coûts (énergie, espaces), les besoins d'entretien et de rénovation des immeubles, la réorganisation de la Direction des ressources humaines, l'évolution des systèmes de gestion, la gestion des grands travaux, etc. Les priorités budgétaires, selon la part des dépenses additionnelles, se ventilent ainsi : 8,6 M\$ (28 %) vont au Personnel enseignant régulier (incluant la réserve centrale), 7,8 M\$ (26 %) vont au Personnel non enseignant régulier (incluant la formation) et 7,3 M\$ (24 %) vont aux avantages sociaux. Les priorités budgétaires, selon l'accroissement en pourcentage des dépenses, vont aux auxiliaires d'enseignement pour 1,3 M\$ (23 %), aux avantages sociaux pour 7,3 M\$ (16 %) et au Personnel enseignant à temps partiel pour 3,4 M\$ (12 %). La part des salaires et avantages sociaux augmente à 79,3 % si on inclut la réserve centrale destinée à l'embauche de professeurs.

Relativement aux prévisions budgétaires à moyen terme, M. Jean McNeil souligne que le vice-recteur exécutif et au développement académique a fait état d'une attitude de prudence dans l'élaboration du budget. Le déficit de 2,8 M\$ prévu au budget pro forma de 2004-2005 disparaît dans le budget pro forma de 2005-2006. Il faut comprendre que l'année 2002-2003 marque la fin d'une période de croissance des ressources (dernière tranche du réinvestissement, plafonnement graduel des effectifs étudiants). Malgré le consensus existant sur le sous-financement des universités québécoise et la révision de la formule de financement, la politique de financement des universités reste incertaine. Dans ces conditions, les budgets pro forma prévoient une faible croissance des revenus à partir de 2004-2005 et la reconduction des budgets. Pour satisfaire le plus possible les besoins des unités, le budget 2003-2004 utilise un montant forfaitaire de 4 M\$ de frais indirects de recherche perçu du gouvernement fédéral en 2001-2002 pour financer un accroissement récurrent des dépenses. Cette décision contribue au déficit de 2,9 M\$ prévu au budget pro forma 2004-2005, mais elle témoigne de la priorité accordée aux besoins de développement et à la qualité de la formation, sous réserve de ne pas compromettre l'équilibre budgétaire. M. Jean McNeil termine en faisant valoir que le Comité est d'avis que le budget 2004-2005 est conforme à la stratégie de développement de l'Université telle qu'approuvée par les instances et souhaitée par la communauté universitaire.

M. Jonathan Harvey souligne qu'un retard de deux semaines dans les admissions ayant été évoqué, il demande si ce délai affectera les prévisions faites en terme d'effectifs étudiants.

M. Michel Trahan souligne que les prévisions d'augmentation d'effectifs étudiants sont généralement conservatrices. L'an dernier, la prévision avait été de 870 et le chiffre a doublé pour 2003-2004. Dans l'éventualité où les délais à répondre aux demandes d'admission affecteraient à la baisse les admissions, les pertes de revenus seront soustraites de l'argent que l'Université remboursera au gouvernement à la suite de la grève.

M. Anatole Joffe s'enquiert des incidences du programme des chaires sur le budget de fonctionnement et demande à combien se chiffre le déficit accumulé. Par ailleurs, il réitère le souhait que les budgets des départements de la Faculté des arts et des sciences ainsi que des centres de recherche soient, à l'instar des budgets des facultés, ventilés.

M. Jean McNeil indique qu'en 2001-2002, le déficit accumulé était de 44,5 M\$. Vu le surplus d'environ 0,5 M\$ enregistré en 2002-2003, le déficit se chiffre à 44 M\$. M. André Racette souligne que l'on provisionne 75 000 \$ pour l'ajout de chaque

chaire. M. Michel Trahan précise qu'auparavant la présentation comptait les résultats du budget de fonctionnement et les dépenses exceptionnelles (par exemple, le remboursement d'emprunt); or, cette année le poste de dépenses exceptionnelles a été intégré à l'enveloppe. Relativement à la dernière remarque, M. Jean McNeil souligne que l'objectif du rapport du Comité est de dégager les priorités sous-jacentes au budget; il ne voit donc pas en quoi la ventilation des budgets, pour les départements et les centres, serait utile.

M. Anatole Joffe observe que des départements de la Faculté des arts et des sciences ont un budget équivalent à celui de certaines facultés; or, les budgets de ces dernières sont ventilés.

M. Stéphane Molotchnikoff dit avoir apprécié le budget et la philosophie qui y est sous-jacente, à savoir la prudence et les décisions prises quant aux bourses, aux bibliothèques, etc. Il dit avoir également apprécié l'annexe 2 qui illustre l'évolution des revenus et des dépenses jusqu'en 2005-2006. Par ailleurs, il regrette que l'on sursoie au remboursement de la dette et demande comment l'Université entend l'éliminer.

M. Michel Trahan souligne qu'il avait d'abord été prévu qu'un pourcentage du réinvestissement serait affecté à la dette. Cependant, vu les besoins de moderniser le processus de gestion, pour demeurer concurrentiel, il a plutôt été décidé d'y affecter ce montant. Le recteur signale que les études démontrent que le sous-financement des universités québécoises est de 375 M\$. La part de l'Université à ce chapitre est de 80 M\$ et le sous-financement est encore plus élevé dans le secteur de la santé, par exemple. Dans ce contexte, un arbitrage a dû se faire entre le réinvestissement et la dette. Il faut comprendre que la gestion courante est saine et que la dette est due à un déficit de réinvestissement.

M. Jean McNeil observe que le seul fait de ne pas augmenter le déficit constitue une diminution de la dette. En 1998-1999, la dette représentait 15 % du budget alors que l'an prochain cette proportion sera de 10 %.

M. Michel Bigras-Poulin demande si l'on a prévu l'impact de la grève sur la Faculté de médecine vétérinaire.

M. Michel Trahan souligne qu'un effet neutre a été prévu. Le niveau de fonctionnement reviendra à ce qu'il était; dans l'éventualité de pertes, cette question fera partie du rapport qui doit être déposé au gouvernement.

Aucune autre question n'étant soulevée, l'Assemblée prend acte des commentaires du Comité sur le budget de fonctionnement 2003-2004.

AU-445-13 CLÔTURE DE LA SÉANCE

AU-445-13

La séance est levée à 11 heures 40.

Adopté le 26 mai 2003, délibération AU-446-2

Le président,

Le secrétaire

Robert Lacroix

Michel Lespérance